

BULLETIN DE L'IRÉC

Publié par l'Institut de recherche en économie contemporaine/www.irec.net/Janvier-février-mars 2016

SOMMAIRE

3/Fiscalité foncière agricole
/IQ-30 : feuillet explicatif 2015
4/Baisse d'impôt du gouvernement Trudeau
/Achat d'un VE : bonifier l'aide financière
/Nouvelles brèves
/Crédits

LES AMIS DE L'IRÉC

Soutenir son indépendance

En devenant un Ami de l'IRÉC ou en incitant vos amis à le devenir, vous permettez à l'Institut de préserver son indépendance intellectuelle et financière. Pour en savoir plus, voir l'onglet « Amis de l'IRÉC ».

EN MATIÈRE DE FRANCISATION ET D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

Le Québec rate sa cible

L'IRÉC a publié un important rapport de recherche¹ faisant le point sur les pratiques du gouvernement du Québec en matière de francisation et d'intégration des immigrants depuis 1991. « Le gouvernement du Québec n'agit pas avec la cohérence et la rigueur requise pour la francisation et l'intégration des immigrants. Cette négligence a réduit la place du français dans la vie québécoise et compromet l'intégration des nouveaux arrivants à la société et à la culture québécoise. Nous faisons des propositions de nature à corriger la situation », a déclaré Jean Ferretti, chargé de projet à l'IRÉC et auteur du rapport.

« Les Québécois s'attendent à ce que l'accueil et

et l'intégration des immigrants contribuent à enrichir la société québécoise, a-t-il poursuivi. L'inefficacité et les contradictions de nos politiques nuisent à la réussite du projet d'immigration des nouveaux arrivants et minent la cohérence institutionnelle requise pour que nos objectifs linguistiques soient atteints ».

Impact sur l'équilibre linguistique

Plus de 200 000 immigrants, soit 20 % de l'ensemble de la population immigrée du Québec, ne parlaient toujours pas le français en 2011. Ils étaient 159 575 à

FRANÇAIS/LA SUITE À LA PAGE 2

COMPRESSIONS DANS LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

La mission des cégeps est menacée

L'IRÉC a publié un rapport de recherche rigoureux¹ montrant que les compressions budgétaires imposées aux cégeps n'affectent pas seulement les services administratifs et la bureaucratie, mais bien directement la qualité des services aux étudiants et la mission même des cégeps. Enfin, ce sont les étudiants des cégeps de régions dévitalisées qui risquent le plus de faire les frais du désinvestissement actuel du gouvernement dans le réseau public d'enseignement collégial.

Ce ne sont pas seulement des réductions affectant les activités complémentaires (réduction de l'offre d'activités socioculturelles, soutien aux équipes sportives, horaires des gymnases, etc.) à la vie étudiante qui sont en cause. C'est la mission centrale même des collèges qui est affectée,

notamment par la réduction de la disponibilité et de la qualité de l'encadrement de soutien pédagogique. D'un cégep à un autre, on observe une réduction des moyens pour l'organisation des travaux pratiques en laboratoire et pour l'aide pédagogique individuelle, une diminution des budgets pour l'accueil de conférenciers, des horaires de bibliothèques réduits, etc. Les compressions ont un impact direct sur la qualité de l'enseignement, le contexte pédagogique et le climat de la poursuite des études.

À la lumière de ces résultats, l'auteur du rapport, David Dupont affirme que « c'est la capacité même des collèges à

COMPRESSIONS/LA SUITE À LA PAGE 2

PLAN CLIMAT CANADA

Les sceptiques seront-ils confondus ?

Gilles L. Bourque et Robert Laplante, auteurs de la note d'intervention¹ sur l'éventuel Plan Climat Canada, recommandent l'imposition d'un moratoire sur le développement du pétrole issu des sables bitumineux. « À la veille de la clôture de la COP21, le Canada désirait se présenter comme un leader de la lutte au réchauffement en se joignant à la Coalition des hautes ambitions ; mais il semble incapable aujourd'hui d'envisager le seul scénario qui lui donnerait des chances raisonnables de se maintenir à la hauteur de ses prétentions, soit un moratoire

sur les augmentations de la production du pétrole », ont expliqué les deux chercheurs.

« Notre analyse montre que c'est l'une des plus sûres voies à suivre pour atteindre des objectifs ambitieux dans le cadre de l'Accord de Paris et pour rester en phase avec ce qu'établissent les scénarios scientifiques les plus crédibles. Des estimations préliminaires nous amènent à envisager qu'un tel moratoire pourrait permettre à l'Alberta de ramener, d'ici 2030, ses émissions de GES à

PLAN CLIMAT CANADA/LA SUITE À LA PAGE 2

parler uniquement anglais et 43 255 à ne parler ni français ni anglais. Parmi eux, plus de 111 000 sont arrivés après 1991 dont près de 43 000 entre 2006 et 2011. « Contrairement à son objectif de consolider le caractère français du Québec, la politique d'immigration menée depuis 25 ans et la défaillance des programmes de francisation contribuent à l'anglicisation de Montréal », a constaté le chercheur.

« Il est inexact de prétendre que la population immigrée anglicisée serait celle des contingents anciens. Les arrivées récentes contribuent de manière importante au recul du français. Québec a réduit la politique d'immigration à une question de volume en négligeant son impact sur l'équilibre linguistique », a précisé Jean Ferretti.

Le rapport établit que les personnes nées à l'étranger représentaient en 2006 14,2 % de la population de langue maternelle anglaise du Québec et 30,6 % de la population dont l'anglais est la première langue officielle parlée (PLOP).

L'étude souligne que la concentration à plus de 70 % des immigrants sur l'île de Montréal et la baisse du poids démographique des francophones rendent plus difficile l'apprentissage du français par les immigrants et contribuent à élargir le fossé entre un Montréal de moins en moins francophone et le reste du Québec.

40 % ne s'inscrivent pas aux cours de français

Plus de 40 % des immigrants déclarant ne pas connaître le français en arrivant au Québec ne s'inscrivent pas aux formations de francisation. Cette proportion est stable depuis 1991 et monte à plus de 50 % pour certaines communautés. Il y a aussi un déclin marqué de la fréquentation des cours à temps complet ces dernières années, qui passe de 13 230 inscrits en 2010-2011 à 10 759 en 2014-2015. « Depuis 2011-2012, alors que le nombre d'immigrants ne connaissant pas le français est en augmentation, le financement des programmes de francisation diminue dans l'ensemble des ministères concernés par la francisation », a fait remarquer le chercheur de l'IRÉC. C'est d'autant moins justifiable que parallèlement, sur la période 2010-2012 à 2014-2015, le ministère de l'Immigration a retourné environ 70 M\$ de crédits autorisés au fond consolidé.

Une plus grande transparence

L'absence de moyens adéquats de contrôle de la qualité des apprentissages ne permet pas de mesurer le succès des mesures déployées. Le rapport demande une plus grande transparence dans la reddition de compte et estime que le ministère de l'Immigration devra assumer un leadership dans la concertation des divers ministères et intervenants communautaires. «

Cette recherche a connu une bonne couverture médiatique. L'entrevue donnée le 6 février 2016 à TV5 est l'une des plus complètes. On peut la visionner à 15 minutes du début à l'URL suivante : [http://bit.ly/25uPTFf]. ■

1. FERRETTI, Jean, *Le Québec rate sa cible. Les efforts du Québec en matière de francisation et d'immigration : un portrait*, rapport de recherche de l'IRÉC, janvier 2016, 119 p.

remplir leur mission fondamentale qui s'érode dans le contexte des compressions budgétaires ».

Le financement des cégeps se détériore

Une analyse serrée des comptes publics et des documents budgétaires établit que le financement des cégeps se détériore pour l'ensemble du réseau. Examinant dans le détail le régime des compressions et les situant dans une perspective historique, le rapport établit que l'enveloppe de fonctionnement pour l'année 2015-2016 a subi pour la première fois depuis les quinze dernières années une réduction par rapport à l'année précédente, laquelle réduction se chiffre à 19,2 millions de dollars. Cette compression s'ajoute à une pression budgétaire découlant d'un financement du réseau en deçà de l'augmentation de ses coûts de fonctionnement.

Une mesure simple

Afin de prendre une mesure plus réaliste de la dynamique budgétaire, le rapport a choisi de privilégier une mesure simple en rapportant l'évolution du financement à celle de l'économie du Québec. En termes réels, l'effort consacré au financement n'a pas suivi l'évolution de l'accroissement de la richesse mesurée par le produit intérieur brut (PIB). Au cours des cinq dernières années, le budget de fonctionnement des cégeps a fondu de trois points de pourcentage en comparaison à l'évolution de la croissance économique de la société québécoise. Si l'effort avait été maintenu en phase avec la performance économique du Québec, l'effort budgétaire consacré aux cégeps aurait été plus élevé de 57 millions de dollars pour la seule année 2014-2015.

Un important enjeu de société

Tous les cégeps ne sont pas égaux devant le contexte budgétaire actuel. Ceux situés dans des régions dont la démographie est déclinante sont aussi ceux dont les finances sont les plus précaires. En 2013-2014, la plupart étaient déficitaires. Les cégeps les moins affectés par de telles tendances démographiques sont en meilleure santé financière. Une situation d'inégalité structurelle affecte la capacité des cégeps de faire des choix pour composer avec les directives gouvernementales.

Un important enjeu de société

Ces faits soulèvent un important enjeu de société. Le Québec offre-t-il aux étudiants de toutes les régions et de tous les établissements d'enseignement collégial des conditions comparables dans le contexte des compressions budgétaires? Tous les étudiants peuvent-ils se considérer être traités sur un même pied d'égalité selon la région où ils vivent et les établissements qu'ils fréquentent? Enfin, les cégeps au Québec peuvent-ils continuer à remplir adéquatement leur mission fondamentale? Le projet éducatif qui a donné naissance au réseau collégial avait l'ambition de fournir des réponses claires et équitables à ces questions. Les résultats de la présente analyse obligent à se demander si tel est encore le cas. ■

1. David DUPONT, *Compressions dans les Cégeps : vers un système à deux vitesses?* rapport de recherche de l'IRÉC, mars 2016, 55 p.

son niveau de 1990 (175 Mt, une réduction de 35 % par rapport à 2013), ce qui permettrait au Canada de réduire les émissions de plus de 20 % sous le niveau de 1990 », ont poursuivi les chercheurs.

La note suggère aussi au gouvernement fédéral de profiter de l'annonce de son prochain budget pour envoyer un signal fort indiquant sa volonté de prendre au sérieux les objectifs de la COP 21 en annonçant la fin des subventions aux producteurs d'énergies fossiles.

Le dilemme canadien

Le gouvernement de Justin Trudeau est arrivé à la conférence de Paris avec les objectifs du précédent gouvernement conservateur, soit avec une Contribution déterminée nationale (CDN) de réduction des émissions de GES de 30 % d'ici 2030 par rapport à 2005. « Globalement, on peut dire que le Canada a plafonné ses émissions en 2005 grâce aux efforts de sept provinces (la Colombie-Britannique et celles à l'est du Manitoba), mais qu'il continue néanmoins à les augmenter depuis 2010 du fait de l'absence d'effort des provinces des Prairies. À ce rythme, la cible de 525 Mt est impossible à atteindre. « Des projections montrent un éloignement continu du niveau des émissions du sentier de décroissance ciblé par le Canada à cause de la croissance continue, à un rythme insoutenable, de la production de pétrole provenant des sables bitumineux », a précisé Gilels L. Bourque, économiste et chercheur de l'IRÉC.

Le message confus du Québec

Malgré un discours plus volontariste sur la lutte aux changements climatiques, le gouvernement Couillard multiplie les signaux contradictoires, en particulier en ce qui a trait à l'exploration et l'exploitation du pétrole en territoire québécois, et plus spectaculairement encore en ce qui a trait au projet Énergie Est. Le gouvernement soutient aussi des projets intensifs en émissions de carbone comme celui de la cimenterie de Port-Daniel. « L'atteinte des cibles de réduction de 2012, ont souligné les chercheurs, ne résulte pas d'abord des efforts directement consentis, mais bien plutôt des effets combinés de la crise économique qui a frappé l'industrie manufacturière québécoise depuis 2005 et de la fermeture de la raffinerie de Shell en 2010. Le gouvernement du Québec ne semble pas soucieux de faire l'analyse rigoureuse des résultats des différentes mesures annoncées dans ses plans d'action ».

La nécessité d'une participation citoyenne

« Il faut que la population sache que les efforts demandés portent fruit. Un travail d'examen conduit par l'Assemblée nationale et ouvert à la participation citoyenne doit être considéré comme une composante essentielle d'une politique de lutte aux changements climatiques sérieuse et déterminée, » a conclu Robert Laplante, directeur général de l'IRÉC. ■

1. Gilles L. BOURQUE et Robert LAPLANTE, *Plan Climat Canada : les sceptiques seront-ils confondus?* note d'intervention no 44, mars 2016, 7 p.

Jeter les bases d'un régime fiscal équitable et compétitif

Une récente étude¹ sur la fiscalité foncière agricole québécoise analyse le régime fiscal en le situant dans son contexte économique et avance une série de propositions inspirées des meilleures pratiques afin de le rendre plus équitable et compétitif. « Les politiques fiscales concernant le foncier agricole sont des dispositifs d'une importance déterminante pour soutenir le développement d'une économie agricole prospère dans toutes les régions du Québec. Le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA), institué en 1991 a permis de diminuer l'exposition des producteurs aux effets déstabilisateurs des variations rapides du prix des terres agricoles », d'expliquer Renaud Gignac et François L'Italien, coauteurs de l'étude.

Or ce programme a été mis à l'épreuve par l'augmentation continue de la valeur des terres agricoles dans certaines régions du Québec qui s'est traduite par l'accroissement des prélèvements fiscaux auprès des producteurs exposés à cette hausse, en plus de faire grimper substantiellement les coûts du programme. « Cette situation rend aujourd'hui néces-

1. Renaud GIGNAC et François L'ITALIEN, *La fiscalité foncière agricole au Québec : agir pour maîtriser l'évaluation et la vocation des terres agricoles*, rapport de recherche de l'IRÉC, janvier 2016, 91 p.

saire une réforme de la fiscalité foncière agricole », ont poursuivi les chercheurs de l'IRÉC.

La nécessité d'une réforme cohérente et structurante

Pour les auteurs, cette réforme devra être élaborée dans le respect et en continuité des principes qui ont jusqu'ici structuré le régime soutenant les producteurs de métier. Deux grands principes devraient orienter la réforme à venir : 1) tenir compte du caractère économique particulier de la terre comme actif situé au cœur de l'entreprise agricole ; 2) ne pas contribuer à réduire la compétitivité des fermes québécoises, en particulier celle des fermes de petite et moyenne taille, qui sont davantage exposées aux effets déstabilisateurs liés à l'inflation rapide et non maîtrisée du prix des terres.

Six propositions

En s'appuyant sur une revue de littérature, sur l'examen des politiques fiscales de plusieurs pays et provinces, ainsi qu'en s'inspirant des recommandations du rapport Dufour publié en 2005, les auteurs du rapport avancent six propositions de réforme. Ces propositions sont basées sur deux scénarios possibles : l'élaboration d'un nouveau régime fiscal basé sur des dispositifs déjà présents dans des compétences proches de celle du Québec ou encore la

révision du programme de crédit de taxes foncières agricoles.

« Nous pensons qu'il faut d'abord réviser le mode d'évaluation des terres agricoles, afin de mieux rendre compte de l'évolution économique de cet actif sur le long terme. Ensuite, si le scénario d'une refonte complète du régime fiscal est retenu, nous suggérons de reprendre deux propositions émises dans le rapport Dufour, soit l'imposition d'un taux de taxation préférentiel pour les propriétés agricoles, selon un taux net global de taxation de 25 % du taux résidentiel ou moins, ainsi que d'accorder une compensation financière aux municipalités et aux commissions scolaires affectées par ce changement », ont ajouté les deux chercheurs de l'IRÉC.

De plus, afin d'empêcher le transfert d'un fardeau fiscal vers les propriétés agricoles d'une municipalité, une mesure visant à éviter la surévaluation des immeubles agricoles par rapport aux immeubles résidentiels devrait être mise de l'avant.

Si le scénario d'une rénovation du PCTFA était retenu, les auteurs recommandent d'introduire un élément de progressivité afin que le crédit soit calculé selon la superficie. Les terres agricoles dont la superficie se situe dans la moyenne ne devraient donc pas être pénalisées. ■

CENTRE D'ANALYSE ET DE SUIVI DE L'INDICE QUÉBEC (CASIQ)

Fiche explicative 2015

Pour une deuxième année consécutive, le Centre d'analyse et de suivi de l'Indice Québec (CASIQ) produit une fiche explicative présentant et comparant les performances annuelles respectives de l'Indice Québec-30 (ci-après « IQ-30 ») par rapport au principal indice de référence canadien, le S&P/TSX. Cette fiche sera dorénavant publiée annuellement afin de témoigner du pouls du marché boursier québécois et d'en apprécier l'évolution.

L'origine de IQ-30

Depuis la disparition de l'indice XXM de la Bourse de Montréal à la suite de la réorganisation des marchés financiers canadiens, il n'existait plus vraiment de produits permettant de mesurer et d'évaluer adéquatement la performance boursière des entreprises du Québec. La création de l'IQ-30 est venue pallier ce manque en fournissant un indicateur objectif et rigoureux qui témoigne de la vitalité boursière des sociétés québécoises.

Ses caractéristiques

L'IQ-30 est un indice général comprenant trente sociétés montrant l'évolution des valeurs (indice prix) sur le marché québécois. Celui-ci se caractérise par une forte liquidité et une forte capitalisation des titres qui le compose.

L'IQ-30 se distingue par la méthodologie utilisée pour définir l'aspect québécois des sociétés retenues par le CASIQ :

- 1) mesure, sur une base agrégée, la performance boursière de sociétés dont le siège social est au Québec et qui sont cotées à une bourse nord-américaine ;
- 2) mesure indirectement la vigueur de l'économie québécoise grâce à une méthode de pondération permettant d'évaluer la part de l'activité économique de ces sociétés sur le territoire du Québec ;
- 3) donne une indication de la vitalité financière globale de ces sociétés ;
- 4) dote les investisseurs désirant investir dans

des sociétés québécoises d'une mesure de référence et d'un instrument comparable aux autres indices boursiers.

À qui s'adresse cette publication

Cette publication s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à l'évolution de l'activité boursière ainsi qu'à l'investissement au Québec, mais également aux acteurs suivants :

- Les institutions financières qui désirent concevoir des produits financiers liés à la performance des entreprises québécoises ;
- Tous les investisseurs qui détiennent des placements mis en marché par Placement Québec et qui consiste essentiellement en un produit obligataire

dont le rendement proposé est indexé en fonction du rendement de l'IQ30 ;

■ Les sociétés québécoises incluses dans les indices du CASIQ qui désirent évaluer et comparer leur performance financière par rapport celle de l'ensemble de l'activité boursière québécoise.

L'indice en 2015

Malgré le ralentissement de l'économie chinoise ainsi que la dégringolade des prix du pétrole brut, l'IQ-30 a pu limiter les dégâts en affichant une performance

baissière de l'ordre de -2,47 % en 2015 comparativement à -11,09 % quant à son homologue canadien, le S&P/TSX.

N'étant aucunement exposé au secteur de l'Énergie et à celui des Matériaux, l'IQ-30 a pu tirer son épingle du jeu et offrir la meilleure performance relative en comparaison de celle du S&P/TSX. En effet, ces deux secteurs ont dû respectivement essuyer des baisses

notables de -26,78 % et de -22,80 %.

Au cours de l'année 2015, onze des trente titres composant l'IQ-30 auront vu s'accroître leur valeur tandis que les dix-neuf autres titres auront plutôt subi l'inverse. Le titre de l'entreprise Alimentation Couche-Tard a connu la plus forte hausse pour



l'année 2015 : 25,10 %. Le titre de Bombardier a connu la plus forte baisse : -67,71 %.

Évolution et performance de l'indice depuis sa création en 2001

La performance de l'IQ-30 depuis sa création en 2001 montre un rendement de 114,86 % en comparaison de 51,08 % pour le S&P/TSX. Autrement dit, 100 \$ investis en 2001 au sein de l'IQ-30 valaient 214,86 \$ au 31 décembre 2015 comparativement à 151,08 \$ pour le S&P/TSX.

Contenu de la fiche explicative

Vous trouverez aussi sur cette fiche, un portrait sectoriel de la composition de l'IQ-30 de même qu'un tableau illustrant les 30 titres composant l'indice accompagné de leur plus récente pondération. Vous y découvrirez divers ratios et indicateurs de performance comparative sur des périodes de 10, 5 et 3 ans permettant de brosser le portrait rendement-risque de l'IQ-30 en comparaison avec le principal indice canadien de référence, le S&P/TSX. Enfin, vous pourrez prendre connaissance des rendements mensuels générés par l'IQ-30 depuis sa création en 2001.

Il est possible de se procurer cette fiche explicative en communiquant avec le CASIQ à l'adresse de courriel suivante : casiq.adm@usherbrooke.ca ou par téléphone au (819) 821-8000, poste 61932. ■

L'AUGMENTATION FÉDÉRALE D'IMPÔT Insuffisante

La note d'intervention de l'IRÉC no 45¹ analyse l'impact de la mesure du 1^{er} janvier 2016 introduite par le gouvernement Trudeau et qui ajoute un palier d'imposition pour les revenus supérieurs à 200 000 \$, soit à peu près le seuil pour faire partie du premier centile. « Cette mesure fiscale pourrait arrêter l'accroissement des inégalités entre le 1 % le plus riche et les autres. Toutefois, la réduction serait négligeable. Pour réduire l'écart à ce qui prévalait en 1982, il faut un taux du cinquième palier d'imposition à 64 % », a expliqué Nicolas Zorn, analyste de politiques à l'Institut du Nouveau Monde.

Impact modeste

L'analyse montre également que l'impact sur les revenus du premier centile québécois sera somme toute modeste (-1,5 % du revenu total), mais représentera néanmoins 2 600 \$ en moyenne par individu, bien que l'évitement fiscal pourrait réduire ce montant à 1 900 \$.

Enfin, le gouvernement surestime les rentrées fiscales. Au lieu des rentrées fiscales de 2 milliards \$, elles seront de moins de 1,2 milliard \$ ». ■

1. Nicolas ZORN, *Impacts de l'augmentation d'impôt du gouvernement Trudeau sur les inégalités et le 1 % le plus riche québécois*, note d'intervention de l'IRÉC no 45, mars 2016, 5 p.

ACHAT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES Bonifier l'aide financière

En s'appuyant sur un rapport précédent de l'IRÉC¹ sur le financement de la transition dans les transports, Gilles L. Bourque propose dans une fiche technique de l'IRÉC² de bonifier et de prolonger le programme québécois d'aide financière aux acheteurs de véhicules électriques (VE) grâce à une combinaison d'aides financières du Québec et d'Ottawa ainsi qu'un outil de fiscalité écologique dont l'efficacité a été prouvée par la France : 1) mise en place d'un bonus-malus à l'achat de véhicule ; 2) élimination temporaire et partielle de la TVQ et de la TPS ; 3) elle serait temporaire puisqu'elle devrait être réévaluée en 2020 ou avec l'atteinte d'un objectif de 60 000 achats de VE (soit 15 % des achats de véhicules neufs et 3 % du parc total) ; 4) elle serait partielle puisqu'elle serait plafonnée à un montant de 35 000 \$ (la taxe de vente s'appliquerait aux montants excédentaires) et 5) le bonus-malus se poursuivrait après 2020, quitte à le réévaluer afin qu'il soit financièrement neutre pour l'État.

« Faites de l'air »

Enfin, l'IRÉC propose de remettre en vigueur et de bonifier le programme « Faites de l'air » avec une remise supplémentaire de 2500 \$ pour la mise au rancart d'une voiture âgée de plus de 12 ans. L'acheteur d'un véhicule tout électrique obtiendrait un appui financier de 4000 \$ provenant du bonus, 3500 \$ provenant du Québec (l'élimination de la TVQ), 1750 \$ provenant du fédéral (l'élimination de la TPS) et 2500 \$ du programme « Faites de l'air ».

28 500 \$ au lieu de 40 250 \$

Au bout du compte le coût pour l'acheteur d'un VE de 35 000 \$ serait de 28 500 \$ plutôt que de 40 250 \$. ■

1. Gilles L. BOURQUE et Michel BEAULÉ, *Financer la transition énergétique dans les transports* rapport de recherche de l'IRÉC, 2015, 89 p.

2. Gilles L. BOURQUE, *Achat de véhicules électriques : il faut bonifier l'aide financière*, fiche technique de l'IRÉC no 5, mars 2016, 2 p.

Nouvelles brèves

- Formation Collège Fonds FTQ les 5 et 6 janvier 2016
- Conférence de l'Observatoire de la retraite (OR) à l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) le 13 janvier 2016 à Québec.
- Mémoire de l'IRÉC *Continuer de miser sur l'innovation : rétablir l'intégralité du crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs* soumis à la fin janvier dans le cadre des consultations prébudgétaires fédérales.
- Séminaire de travail sur le financement de la transition énergétique mardi 2 février et mars.
- Comité d'orientation d'OR avec ses partenaires le 5 février 2016 à Québec.
- Présentation du rapport de recherche de l'IRÉC *La fiscalité foncière agricole au Québec : agir pour maîtriser l'évaluation et la vocation des terres agricoles* à Longueuil le 27 janvier 2016 et à St-Wenceslas le 3 mars 2016.
- Conférence publique *La restructuration des régimes de retraite du secteur municipal, un an après. Quelles leçons en tirer? Quelles pistes d'action explorer?* le 5 février 2016 à Québec Il est possible de visionner la conférence sur le site d'OR au www.observatoireretraite.ca
- Parution le 23 février du Bulletin de la retraite no 11 qui traite des calculateurs de revenus de retraite.
- Conférence de l'OR à l'AQRP le 23 février 2016 à Trois-Rivières.

- Participation à une séance de travail l'Office de consultation publique de Montréal le 11 février 2016 au sujet de la fin de la dépendance aux énergies fossiles
- Conférence de l'OR à l'AQRP le 24 février 2016 à Lévis.
- Parution le 2 mars de la douzième Lettre sur le commerce international *Les 100 premiers jours du Gouvernement Trudeau. : Vers une nouvelle politique commerciale?*
- Conférence Jean Ferretti auteur du rapport de recherche *Le Québec rate sa cible. Les efforts du Québec en matière de francisation et d'immigration : un portrait* le 3 mars 2016 au Centre Saint-Pierre à Montréal et le 23 mars devant le conseil fédéral de la CSN
- Formation pour le conseil régional FTQ de la région de Québec le 9 mars 2016.
- Lors du séminaire de la FTQ sur la retraite le 15 mars 2016, François L'Italien a présenté la mission d'OR qui s'inscrit dans les débats sur la retraite dans une perspective plus large, celle des politiques sociales et économiques qui sont structurantes pour le Québec.
- Conférence de l'OR à l'AQRP le 17 mars 2016 à Lévis à Gatineau.
- Dans le cadre de l'émission « Mise à jour » à MATv, Robert Laplante est interviewé mercredi 23 mars 2016 par Sophie Vallerand au sujet du rapport de recherche de l'IRÉC sur la francisation des immigrants.
- Séminaire de l'OR le 30 mars 2016 sur les scénarios d'amélioration des régimes publics à Montréal.

BULLETIN DE L'IRÉC

Bulletin d'information de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) à l'intention des Amis de l'IRÉC/Numéro 47

1030, rue Beaubien Est, bureau 103
Montréal, Québec H2S 1T4

Tél. (514) 380-8916/Télexcopieur : (514) 380-8918

secretariat@irec.net / www.irec.net

Directeur général de l'IRÉC : Robert Laplante

Responsable du bulletin : André Laplante
andrelaplante@irec.net

Collaboration : Frédéric Farrugia

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec